

<u>Département</u> SOMME
<u>Arrondissement</u> AMIENS
<u>Canton</u> AILLY-SUR-NOYE
<u>Commune</u> THÉZY-GLIMONT

MAIRIE DE THÉZY-GLIMONT

3 rue de l'église

80440 THÉZY-GLIMONT

Téléphone : 03.22.34.01.47 - Télécopieur : 03.22.34.02.40
Mail : mairie.thezy-glimont@amiens-metropole.com

<u>Membres composant le Conseil</u> 15
<u>Conseillers en exercice</u> 14
<u>Conseillers présents</u> 14
<u>Pouvoir(s)</u> 0

Date de la convocation : 9 septembre 2021

Date d'affichage : 29 septembre 2021

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE
DU 15 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mille-vingt-et-un, le **quinze septembre à 20h00**, les membres du conseil municipal de cette commune, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Patrick DESSEAUX, maire. Vu la conjoncture actuelle et afin de respecter les limites physiques imposées pour cause de COVID 19, le lieu habituel des séances a été délocalisé à la salle polyvalente. Les symboles républicains ont également été déplacés et mis en place dans ladite salle.

Présents : MM. Patrick DESSEAUX - Omar LABTANI - Bertrand DUPUIS (absent jusqu'au point 6. A donné délégation à Mme Corinne DELENCLOS)
Mmes Marie-Pierre HIRSCH - Corinne DELENCLOS – Monique MEYER – Bernadette LAVOGIEZ – Julie CHEVALIER
MM. Jacky DEVIGNE - Jean-Michel BECUE - Eric DELECROIX – Joel LEDRU - Pascal SAILLY - Albéric DE WITASSE THEZY

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : Mme Julie CHEVALIER

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 25 juin 2021
2. Recrutement d'un agent d'entretien des locaux :
 - appel au CDG 80 pour un CDD de mission temporaire
 - création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité
3. Amiens Métropole : renouvellement de la convention pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme
4. AMP : acceptation d'une indemnité de sinistre (tempête du 12 avril 2021)
5. Géoportail de l'urbanisme : numérisation des documents d'urbanisme communaux et demande et demande de subvention à la DDTM 80

6. Travaux d'aménagement de la micro-crèche : résultat des consultations
7. Diagnostics amiante des locaux communaux (école, mairie, foyer des campagnes)
8. 5^{ème} classe : visite et prescriptions de Monsieur l'inspecteur de circonscription
9. Travaux de voirie du SIVU de Boves : rue du marais
10. Réclamations d'un administré relative aux nuisances sonores
11. Mesure de la qualité de l'air des ERP (école, salle polyvalente, mairie)
12. Présentation du nouveau réseau AMETIS (TAD)

Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures.

Il nomme Mme Julie CHEVALIER secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil du 25 juin 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2021 a été approuvé à l'unanimité. Aucune remarque ou question n'ont été formulées.

2. Recrutement d'un agent d'entretien des locaux

Monsieur le maire précise aux membres du conseil municipal qu'en raison de plusieurs défections des personnes chargées d'assurer l'entretien des locaux communaux, et afin de pallier cette absence le plus rapidement possible, la commune est passée par le centre de gestion de la Somme afin de conclure un contrat à durée déterminée avec Madame Audrey LEBON, du 1^{er} septembre 2021 au 31 octobre 2021, pour exercer les fonctions d'agent d'entretien.

Pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022, monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de délibérer afin de créer un emploi non permanent dans la commune pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour exercer les missions d'agent d'entretien des locaux communaux pour une durée hebdomadaire de 6 heures.

Les membres du conseil votent cette création d'emploi non permanent à l'unanimité.

3. Amiens Métropole : renouvellement de la convention pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que, depuis le 1^{er} juillet 2015, les autorisations et actes d'urbanisme sont instruites par un service les services d'Amiens Métropole au titre d'une convention passée entre la commune de Thézy Glimont et Amiens Métropole en mars 2015.

Cette convention, conclue pour une durée de 6 ans arrivant à son terme au 30 juin 2021, le Conseil d'Amiens Métropole, dans sa séance du 29 avril 2021, a décidé de reconduire ces conventions pour une nouvelle durée de 6 ans.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de renouveler cette convention. Ce renouvellement est accepté à l'unanimité.

4. AMP : acceptation d'une indemnité de sinistre (tempête du 12 avril 2021)

Monsieur le maire rappelle au conseil la tempête de vent et grêle du 12 avril 2021. Suite à l'expertise se rapportant aux sinistres une indemnité de 1 185 € avait été agréée le 08/06/21 pour les dégâts causés, une indemnité de 785.40 € vient d'être envoyée et pourra être complétée jusqu'au montant précité sur présentation d'une facture acquittée au moins égale aux débours dans un délai de 2 ans.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'indemnité du montant de 785.40 €.

5. Géoportail de l'urbanisme : numérisation des documents d'urbanisme communaux et demande de subvention à la DDTM 80

Depuis le 1er janvier 2020, toute nouvelle version d'un document d'urbanisme approuvée (que ce soit une élaboration, une révision, une modification, une mise en compatibilité ...) devra être publiée sur le Géoportail de l'urbanisme.

Monsieur le maire propose de solliciter une aide financière auprès de la direction départementale des territoires et de la mer de la Somme à hauteur de 480 €. Ainsi, le financement serait de 240 € hors taxes à la charge de la commune

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette demande de subvention.

6. Travaux d'aménagement de la micro-crèche : résultat partiel des consultations

Dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la micro-crèche, à la charge de la commune, et après consultations, les entreprises retenues sont les suivantes :

- pour le diagnostic amiante : Diag précision (550 € hors taxes) ;
- Aménagement de voirie (enrobés) : Amexe (5 460 € hors taxes) ;
- Raccordement au réseau d'assainissement : Amexe (600 € hors taxes) ;
- Clôture espaces extérieurs et portail (fourniture et pose) : entreprise Hordé (12 266 € hors taxes).

7. Diagnostics amiante des locaux communaux (école, mairie, foyer des campagnes)

Monsieur le maire précise que suite à des demandes, des diagnostics amiante ont été réalisés à la mairie, à l'école et au foyer des campagnes.

Les membres du conseil municipal actent la réalisation de ces diagnostics.

8. 5ème classe : visite et prescriptions de Monsieur l'inspecteur de circonscription

Monsieur le maire précise que le 07 septembre 2021, monsieur l'inspecteur de circonscription de Montdidier est venu visiter la 5^{ème} classe du SISCO Hailles-Thézy, ouverte pour la rentrée scolaire 2021-2022.

Un courrier a été adressé à la commune à l'issue de cette visite dans lequel certaines prescriptions sont proposées, à savoir :

- abattre la cloison qui sépare la salle principale du hall d'entrée pour que la petite salle attenante puisse être investie par l'enseignante et les élèves en toute sécurité
- allouer à l'enseignante nouvellement arrivée un budget supplémentaire afin de lui permettre d'acquérir des fournitures.

Les membres du conseil municipal prennent acte de ces différentes informations.

9. Travaux de voirie du SIVU de Boves : rue du marais

Monsieur le maire précise que des travaux ont été validés par la commune et le SIVU de Boves pour la rue du Marais. Ces travaux devaient commencer au mois de septembre après une réunion communale permettant d'avertir les habitants de l'objectif de ces travaux. Toutefois ces travaux ont commencé en août, sans avertissement préalable, ce que déplorent monsieur le maire et les membres du conseil municipal.

Monsieur le maire précise que les travaux ont été arrêtés sur la 1^{ère} tranche car un mur de particulier n'est pas aligné correctement. Le président du SIVU va adresser un courrier à cet administré. Monsieur le maire précise qu'un courrier lui a déjà été adressé par la commune.

Monsieur Jean-Michel Bécue précise qu'à la jonction de la rue du Marais et de la partie qui a été refaite récemment, une mare d'eau se forme. Une remontée va être faite au SIVU afin de régler cette problématique.

Les membres du conseil municipal prennent acte de ces informations.

10. Réclamations d'une administrée relative aux nuisances sonores

Monsieur le maire fait lecture d'échanges de courriers entre la commune, une administrée et la préfecture de la Somme relatifs aux nuisances sonores générées par le café couleurs d'antan.

Après écoute attentive des griefs, un échange a eu lieu entre les membres du conseil municipal. Il a été acté qu'un échange allait avoir lieu avec les gérants du café afin qu'ils mettent en place des mesures de contrôle du bruit, notamment le soir, afin de limiter l'impact du bruit pour les voisins. Ces mesures feront ensuite l'objet d'une conciliation entre l'administrée à l'origine, les gérants du café et monsieur le maire. Le résultat de cette conciliation sera ensuite transmises aux services de madame la préfète pour information.

11. Mesure de la qualité de l'air des ERP (école, salle polyvalente, mairie)

Monsieur le maire rappelle que le cadre réglementaire existant issu de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dite Grenelle II, oblige nos collectivités à mener certaines actions pour faire procéder à une surveillance de la qualité de l'air à l'intérieur des locaux recevant du public.

A ce titre, monsieur le maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu un courrier de la fédération départementale des énergies de la Somme proposant, afin de répondre à l'obligation réglementaire imposée et d'aider les collectivités, l'adhésion de la commune à un marché groupé accessible à toutes les collectivités adhérant au groupement de commandes.

Après en avoir débattu, les membres du conseil municipal préfèrent que la commune reste indépendante sur ce point. L'adhésion au groupement de commande n'est donc pas retenue.

12. Présentation du nouveau réseau AMETIS (TAD)

A titre d'information, monsieur le maire présente aux membres du conseil municipal le service de transport à la demande d'Amétis (résago). Il présente la ligne R61 reliant Remiencourt à la gare du nord d'Amiens en passant par Thézy-Glimont et le centre commercial d'Amiens Glisy. Il précise que, pour bénéficier de ce service, il faut obligatoirement s'inscrire au préalable soit par téléphone (09 70 82 07 22) soit sur le site internet (www.ametis.fr) et s'acquitter d'un titre de transport d'une valeur de 1,40 € par voyage, 4,30€ pour une journée ou 29€ par mois.

Enfin, monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que des brochures sont disponibles en mairie.

Les membres du conseil municipal prennent acte de ces informations.



L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10.

Pour extrait conforme,

Le maire,

Patrick DESSEAUX

The stamp is circular with a blue border. The text 'MAIRIE DE THEZY-GLIMONT' is written along the top inner edge, and '(SOMME)' is at the bottom. In the center, there is a small illustration of a church tower and a sun. The name 'Patrick DESSEAUX' is printed in blue ink across the bottom of the stamp.